



Devis contre signature

Par **Rodcobalt22**, le **28/09/2022** à **20:50**

Bonsoir à tous,

Je me permet de vous demander aides et conseils.

Mon sujet concerne un abris piscine mais surtout un soucis entre le devis et le dossier technique.

Pour résumer, nous avons commandé chez un piscinier un abris télescopique.

Sur le devis, nous avons fait bien préciser que le remplissage devait être en polycarbonate.

Ce jour, la livraison de l'abris nous montre que c'est du poly méthacrylate.

Sur notre devis il est marqué poly, il est signé des deux parties

Sur les dossiers techniques, il est marqué Plexi, ils sont signés également des deux parties.

Ce "détails" nous a été glissé comme "Plexi c'est la marque, pas de soucis"

Aujourd'hui, nous contestons la marchandise car non conforme au devis.

Notre piscinier lui se cache sur le fait que nous avons signé les dossiers techniques avec cette mention plexi.

Nous avons donc la marchandise chez nous, mais avons refusé la pose.

Concernant le devis, ils disent ne pas l'avoir en leur possession et nous avons un autre devis de leur part sur lequel nous ne reconnaissons pas nos signatures et possédant une mention bourrée de faute d'orthographe.

Je ne sais pas si je suis au bon endroit pour demander de l'aide, mais nous sommes

désemparés face à la situation et cherchons conseils pour sortir de cette délicate situation.

Merci d'avance pour votre aide.

Par **miyako**, le **02/10/2022** à **17:59**

Bonjour,

Avez vous déjà tout payer ? et avez vous le double du devis original ?

cordialement

Par **Rodcobalt22**, le **03/10/2022** à **10:21**

Bonjour,

En réalité, nous n'avons pas tout payer.

Il y avait un acompte de versé, puis un appel de fond avant livraison.

Le solde restant n'est pas conséquent par rapport au prix total...

Concernant le devis, oui nous possédons l'original signé des deux parties sur un remplissage en ploycarbonate.

En revanche, le devis qu'ils nous ont transmit est un devis plus ancien au notre (Numéro de souche), que nous n'avons jamais signé. Celui ci est en plexi, nous ne possédons même pas de copie de ce dernier. Je ne suis même pas sur de l'avoir eu sous les yeux avec mon épouse. Car oui, nous étions deux ce jour là.

Nous avons rendez vous avec le partron de l'entreprise (qui a construit notre piscine, non terminé par conséquent) et le fabricant de l'abris (Qui n'est pas de l'entreprise) pour, je cite, "Trouver une solution".

Avec mon épouse, nous avons l'impression qu'ils vont nous forcer la main.

ça me dépasse, je l'avoue

Par **Visiteur**, le **03/10/2022** à **10:39**

Bonjour,

C'est le devis signé qui fait foi, juridiquement.

Mais rien n'empêche un arrangement amiable si tout le monde est d'accord.

Toutefois, veuillez à bien transcrire l'accord par écrit pour pouvoir bénéficier de l'assurance décennale sur la construction.